

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-158 du 23 août 2010 portant modification de l'organisation générale
de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM1030769S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment le livre-III de la cinquième partie ;
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence
française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Au 4 de l'article 6 de la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 susvisée, les termes : « chargé de la
veille scientifique » sont supprimés.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 23 août 2010

le directeur général,
J. MARIMBERT